



LE POSTIER N°52 AFFRANCHI



Syndicat CNT POSTE du Val d'oise

Novembre 2015

Brèves de comptoir à Saint-Gratien...

POUR EAUBONNE C'EST LE BONNET D'ÂNE : Et oui dernier du 95 en QS, nous espérons recevoir nos bonnets de la part de Mme la directrice de la DSCC 95. Ce sera l'occasion de lui expliquer que ce résultat est la conséquence de sa politique. De plus les 3 jours de grève derniers n'ont rien arrangé ! Ben oui la QS ne peut-être que catastrophique quand les cadres jouent aux facteurs...



FACTÉO : On rentre dans l'air du numérique, ça épate les clients, c'est cool mais pourquoi diable s'entêter à nous faire remplir la feuille qui ne sert plus à rien avec le nombre d'OS rendu alors que ce chiffre est sur l'écran de l'ordinateur de la cabine ? Pourquoi continuer à archiver des preuves de distribution vierges ? Sûrement pour enquiquiner le monde ! NON ?

CONQUÉRIR L'AVENIR 2020 : Le numéro 2 de la DSCC est venu nous présenter le plan, avec les croissants pour mieux faire passer la pilule, merci ! Alors on a retenu qu'il fallait trouver 3 milliards... Aie ! Rien que ça ! Bah nous on a eu une idée : Avoir une meilleure gestion en embauchant, en formant pour fournir un service de qualité ! Ils n'y ont pas

Non au démantèlement de la collecte à herblay ppdc.

Les collègues d'Herblay nous ont fait parvenir ce texte :

Moins d'un an après une réorganisation qui n'a toujours pas démontré son utilité, si ce n'est la suppression de 5 postes de travail, la direction nous annonce que notre activité va être dispatchée sur les différents centres du département. Cette fois-ci ça ne rigole plus, c'est 42 emplois qui sont menacés.

Depuis cette annonce c'est le flou artistique. Les rares informations tombent au compte goutte, changent au fil des semaines voire se contredisent. Aucun calendrier clair n'a été établi sur la disparition des tournées BAL. Certains agents ont appris la suppression de leur tournée le jour même !

C'est une stratégie intolérable. Effriter notre activité petit à petit alors même qu'aucunes solutions de remplacement pérennes ne sont proposées, annoncer un reclassement qui ne commencerait légalement qu'au printemps prochain. Tout est fait pour entretenir un climat d'insécurité qui pourrait nous inciter à partir de nous même. Il n'en est pas question. Nous ne sommes pas des pions qu'il

suffit de redistribuer au gré des changements stratégiques de La Poste !

Nos vies quotidiennes, personnelles et professionnelles sont structurées par notre poste et nos horaires à la PPDC d'Herblay. Chaque jour nous fournissons un travail de qualité, nous possédons une connaissance du territoire et de la clientèle que la Direction se permet de valoriser auprès des chefs d'entreprises de tout département. Nous ne sommes pas responsable de la baisse du trafic ou de l'évolution du marché postale. L'activité de collecte d'Herblay PPDC peu évoluée mais elle doit rester à Herblay PPDC !

Le personnel de la concentration d'Herblay exige :

- Le maintien de toutes les positions de travail sur la PPDC.
- Le maintien de toutes les tournées de collecte d'entreprises.
- La recherche de solutions viables pour le remplacement de la collecte des BAL.
- Une communication régulière et transparente concernant le planning et les modalités de la restructuration.
- L'arrêt des pressions pour inciter les agents aux départs.

TOUJOURS PLUS DE THUNES POUR LE DIRECTEUR COURRIER DES PAYS DE L'ADOUR !!

Un directeur radin mais pas malin avait trouvé la combine, c'est la Dépêche du 10 Octobre qui l'annonce. **IL PRATIQUAIT LE COVOITURAGE PAYANT AVEC LE SITE BLABLACAR EN UTILISANT SA VOITURE DE FONCTION !!** Et 200 000 kilomètres en 2 ans entre Tarbes et l'Aube. 200 avis sur le site. Le Jackpot pour le Dirlo qui facturait le voyage alors qu'il utilisait la voiture de fonction !! Outre ce goût immodéré du fric il bafouait une règle de sécurité qui interdit la présence de personnes non habilitées dans les véhicules de la Poste. En matière de prévention l'article ne dit pas s'il a eu les Palmes en matière de sécurité au travail. En tout cas nous on lui décerne la Palme du Dirlo pas finaud. Et comme les syndicats des Pays de l'Adour nous suivrons le résultat de l'enquête. Pour l'instant il est suspendu, l'histoire ne dit pas s'il est remonté dans l'Aube en stop. Et au fait **qui lui a donné l'autorisation de traverser le pays avec une voiture sensée être utilisée sur le plan local ?** Pour les agents la rigueur, pour ceux d'en-haut tout va bien, merci ...

Pour nous contacter : Espace Nelson Mandela 82 av du G. Leclerc 95100 Argenteuil.
ptt95@cnt-f.org - 0677057506 - <http://udcnt95.eclablog.com> - <http://www.cnt-f.org/fedeptt/>

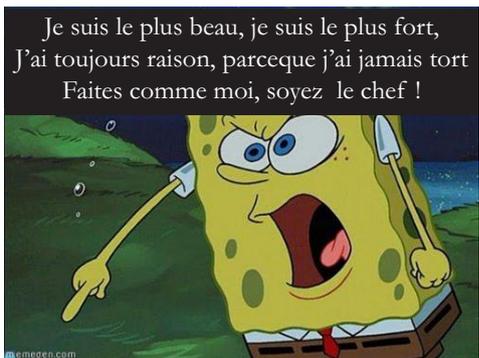
pensé ?

800 à 900 quadéos H-S, retirés car risques d'incendie, 12% d'augmentation pour les dirigeants et rien pour le petit peuple. Le scandale des subventions du COGAS : Un trésor de 212,5 millions d'euros dépensés chaque année selon le bon vouloir de ses gestionnaires syndicalistes, (Mais au fait ils sont désignés comment ?). Les gestionnaires de ce paquebot social peuvent dormir sur leurs deux oreilles : quand il perd de l'argent, La Poste renfloue. Parmi les multiples activités ruineuses du Cogas, l'exemple le plus édifiant est celui de l'Association des vacances des enfants et des adolescents. L'Avea, c'est la colo des jeunes facteurs, le Club Med des petits postiers. Et un budget qui grimpe : + 6,9 % entre 2009 et 2013 grâce à une subvention exceptionnelle les deux dernières années : un budget qui monte devrait faire baisser le prix des prestations, ce n'est pas le cas... L'Avea prend l'eau de toutes parts. L'association est gérée en dépit du bon sens. Et ainsi ils font flamber les tarifs des colonies. Cette gestion du COGAS semble opaque mais c'est sans doute le fruit de la cogestion.



MAUVAISE FOI : Alors là on tient le gros lot ! Alors qu'un de nos

collègues estime sa tournée trop chargée suite à la réorg, il propose un réaménagement avec l'accord d'une autre collègue pour transférer un bâtiment. Oh là là, ça va pas bien ! Mais qu'à t-il osé demander ? NON NON et NON l'orga à calculé comme ça et ça restera



comme ça ! POINT BARRE ! Les chiffres sont les bons, ben oui tu m'étonnes on peut le constater tous les jours n'est ce pas ? Ou alors est-ce trop de boulot la modification du listing ?

SVP VOS PAPIERS ! Ah non vos clefs ! Et oui la cabine se transforme en poste de douane, sortez vos clefs, vos badges Vigik ? et puis quoi encore ? Et là, l'idée du siècle : donnez des sacs de congélation pour ranger ces clefs etc... Notre prono : durée de vie du sac : 2 jours ! Les paris sont ouverts.

ATTENTION SANCTION ! Des consignes ont été données et les encadrants s'exécutent... les constats vont pleuvoir, nous soutenons notre collègue qui est actuellement dans l'oeil du cyclone...et nous veillerons à ce que l'équité soit respecté parce que nous avons de gros doutes à ce sujet : deux poids et deux mesures semblent être la règle ici !

LE HARCÈLEMENT MORAL D'UNE EX-CADRE DE LA POSTE RECONNU PAR LA JUSTICE ADMINISTRATIVE.

PARIS, 31 octobre 2015 (AFP) -

Une ex-cadre de la Poste, en conflit avec l'entreprise publique depuis de nombreuses années, a obtenu de la justice administrative la reconnaissance du harcèlement moral dont elle se plaint, qui avait pourtant été écarté par la justice pénale, selon un jugement consulté samedi par l'AFP.

Responsable des Ressources humaines au service financier à la délégation Ile-de-France, Astrid Herbert-Ravel s'était plainte en 2002 de harcèlement moral et sexuel de la part d'un supérieur hiérarchique.

Elle avait tenté de régler cette affaire en interne, pendant neuf ans, période durant laquelle elle affirme avoir été "mise au placard" ou même "oubliée" en congé maladie. Si les faits initiaux sont trop anciens pour être poursuivis, Mme

Herbert-Ravel a engagé une procédure pour harcèlement moral. Au pénal, elle avait lancé les poursuites sur citation directe, une procédure sans enquête de police dans laquelle le tribunal juge sur la foi des pièces produites par chacune des parties. Elle demandait 1,255 million d'euros de dommages et intérêts.

En décembre 2014, le tribunal correctionnel de Paris a relaxé la Poste et plusieurs de ses responsables, dont son ancien PDG Jean-Paul Bailly.

Le parquet qui, chose rare dans une procédure sur citation directe, avait requis une peine - 100.000 euros d'amende contre la Poste - a fait appel. Parallèlement, Mme Herbert-Ravel avait engagé une procédure devant le tribunal administratif de Paris, car elle contestait le refus de la Poste de lui accorder la "protection fonctionnelle", c'est-à-dire la prise en charge de ses frais de justice.

Dans un jugement rendu jeudi, le tribunal administratif lui a donné gain de cause et a condamné la Poste à lui verser près de 40.000 euros, pour les frais qu'elle a engagés dans différentes procédures. Dans son jugement, consulté par l'AFP, le tribunal a considéré que certains faits dont se plaint Mme Herbert-Ravel "relevaient du harcèlement moral" et qu'en estimant le contraire, la Poste a "commis une erreur de fait".

Contact / Adhésion

•Nom :

Prénom :

•Adresse :

Code Postal :

•Ville :

•Bureau :

•Je souhaite adhérer.

•Je peux diffuser les tracts de la CNT.

•A retourner à notre adresse départementale ou par mail. Vous pouvez également nous écrire pour recevoir 3 numéros gratuits du Combat Syndicaliste, mensuel de la CNT.

PA52